

Assurance qualité pour pompe à chaleur (PAC) posée à l'extérieur du bâtiment uniquement

Degré 1

Commune : Saint-Maurice

Parcelle (s) N°

Plan(s) N°

Requérant :

Domicile :

Objet : Pose d' une pompe à chaleur air eau installée à l'extérieur

MESURES DE SECURITE

Lors de la pose de la PAC extérieur du bâtiment, cette dernière ne sera pas installée à côté d'éléments combustibles (mur, isolation du bâtiment, bois, etc.), dessous les fenêtres du bâtiment (villa ou autres), à côté d'une entrée ou sortie d'air d'un local technique par exemple.

Les exigences du fabricant et/ou du fournisseur seront prises en compte (distances par rapport au bâtiment ou autres éléments, branchement électrique, emplacement, etc.).

Les exigences de l'AEAI seront prises en compte (DPI 24-15).

Puissance de la PAC : kW

Type de fluide :

Quantité: kg

Fluide combustible

D Fluide incombustible

En cas de fluide combustible, des dispositions particulières devront être entreprises en fonction de la situation.

Déclaration obligatoire et livret d'entretien: installations contenant plus de 3 kg de fluide.

Contrôle d'étanchéité: installations contenant plus de 3 kg de frigorigène ou plus de 5 t d'équivalents CO².

<http://www.meldestelle-kaelte.ch/index.php?lang=fr&main=O&sub=O>

- Les soussignés attestent que les éléments mentionnés ci-dessus seront intégralement respectés.
- La norme et les directives de protection incendie de l'AEAI seront respectées.
- Lors de l'annonce de la fin des travaux ou au plus tard 48 heures avant le contrôle pour le permis d'habiter/d'utiliser, nous vous transmettrons TOUS les documents en rapport avec l'(les) objet(s) contrôlé(s) (déclaration de conformité, homologation, attestation, etc.),

Lieu et date : Saint-Maurice le

Le projeteur : (Sceau et coordonnées complètes)
Responsable de l'assurance qualité.

Le propriétaire :

Signature:

Signature: